



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 081-218102713-20250917-DC250917058-AR

**DECISION N° DC-250917-058
(Commande Publique)**

Avenant à un Marché à Procédure Adaptée

**Marché N° 2025-FCS-03-01
PRESTATION DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX
Lot n° 01 : Nettoyage des locaux**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée ; et les articles L2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu le marché public n°2025-FCS-03-01 relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux / Lot n° 01 : Nettoyage des locaux, conclu le 25 juillet 2025 avec la société AVESQ PROPRETE ET SERVICES ;
- Vu la décision n° DC-2025-07-28-046 relative au marché MAPA 2025-FCS-03 autorisant M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec la société AVESQ PROPRETE ET SERVICES ;
- Vu le projet d'avenant n° 1 ayant pour objet la modification du Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) ;
- Considérant qu'il convient d'effectuer la modification proposée pour contractualiser des prestations supplémentaires devenues nécessaires ;

DÉCIDE,

- Article 1.** D'approuver l'avenant n° 1 au marché public n° 2025-FCS-03-01 conclu avec la société AVESQ PROPRETE ET SERVICES ayant pour objet la modification du BPU suivante :
- o Ajout du tarif « Pourcentage de majoration à appliquer sur le PU en dimanche jour : 100 % »
- Article 2.** De signer l'avenant susmentionné ainsi que toutes pièces s'y rapportant
- Article 3.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.
- Article 4.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 17 septembre 2025

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN





AVENANT N°1 MODIFICATION DU BPU

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Hôtel de Ville
Parc Georges Spénale
81370 SAINT SULPICE LA POINTE
Courriel : marches.publics@ville-saint-sulpice-81.fr

Représenté par : Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

AVESQ PROPRETE ET SERVICES
59 CHE DE LA PLAINE
31790 SAINT-JORY
Courriel : florian.boury@gmail.com
SIRET : 80204087300035

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet de l'accord-cadre

PRESTATION DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX / Lot n° 01 : Nettoyage des locaux

Référence de l'accord-cadre : 2025-FCS-03-01
Date de la notification : 25/07/2025

Durée du contrat : 1 an

Montant initial de l'accord-cadre
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT maximum : 150 000,00 €
- Montant TTC maximum : 180 000,00 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : modification du BPU

Les modifications portent sur le point suivant : Ajout au BPU de la ligne : "Pourcentage de majoration à appliquer sur le PU en dimanche jour" .

Le BPU actualisé fait partie intégrante de l'avenant à l'accord-cadre.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant total du marché.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A
Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A St Sulpice la Pointe
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Raphaël BERNARDIN , Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :



MARCHE N°2025-FCS-03
LOT 1

DECOMPOSITION GLOBALE ET FORFAITAIRE

Prestations annuelles pour entretien régulier :	U	Prix Unitaire €HT	Quantité totale	Montant total €HT
WC Publics cimetière	FT	1 840,57 €	1,0	1 840,57 €
WC Publics du Parc Georges Spénale	FT	1 541,56 €	1,0	1 541,56 €
WC Publics de la salle René Cassin	FT	2 045,67 €	1,0	2 045,67 €
WC Publics de l'Office de Tourisme	FT	2 983,12 €	1,0	2 983,12 €
Salle Odette Couderc	FT	7 167,42 €	1,0	7 167,42 €
Gymnases Michel Lobit et Joël Braconnier	FT	35 860,77 €	1,0	35 860,77 €
Gymnase Henri Matisse	FT	28 781,91 €	1,0	28 781,91 €
Salle René Cassin	FT	5 130,11 €	1,0	5 130,11 €
TOTAL HT				85 351,13 €
TOTAL TTC				102 421,35 €



MARCHE N°2025-FCS-03
LOT 1

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 081-218102713-20250917-DC250917058-AR

PRESTATIONS PONCTUELLES	U	Prix Unitaire €HT	Prix Unitaire €TTC
Passages supplémentaires sur sites inclus dans le marché :			
WC Publics cimetière	U	13,33 €	15,99 €
WC Publics du Parc Georges Spénale	U	5,00 €	6,00 €
WC Publics de la salle René Cassin	U	6,67 €	8,00 €
WC Publics de l'Office de Tourisme	U	10,00 €	12,00 €
Salle Odette Couderc	U	37,86 €	45,43 €
Gymnases Michel Lobit et Joël Braconnier	U	125,35 €	150,42 €
Gymnase Henri Matisse	U	101,03 €	121,23 €
Salle René Cassin	U	37,30 €	44,76 €
Mise à disposition d'un agent en renfort des équipes municipales pour prestations de ménage :			
Mise à disposition d'un agent d'entretien	h	25,00 €	30,00 €
Mise à disposition d'un agent d'entretien qualifié pour utilisation autolaveuse	h	35,00 €	42,00 €
Prestations supplémentaires non programmées (en autonomie) :			
<u>Sols thermoplastiques/parquet :</u>			
Décapage et mise en cire	m²	5,00 €	6,00 €
Nettoyage et application d'un spray méthode	m²	2,50 €	3,00 €
Nettoyage des sols	m²	0,45 €	0,54 €
<u>Sols durs :</u>			
Nettoyage en profondeur	m²	2,00 €	2,40 €
Nettoyage des sols	m²	0,45 €	0,54 €
<u>Nettoyage complet de bureaux / salle de réunion / salle d'activité / salle de classe :</u>			
Dépoussiérage et nettoyage du mobilier (1 forfait par pièce)	FT	35,00 €	42,00 €
Nettoyage des sols	m²	0,45 €	0,54 €
Nettoyage en profondeur	m²	2,00 €	2,40 €
<u>Nettoyage complet de locaux techniques / archives / stockage :</u>			
Dépoussiérage et nettoyage du mobilier (1 forfait par pièce)	FT	25,00 €	30,00 €
Nettoyage des sols	m²	0,45 €	0,54 €
Nettoyage en profondeur	m²	2,00 €	2,40 €
<u>Nettoyage complet de vestiaires / douches / réfectoires :</u>			
Nettoyage des faïences	m²	1,25 €	1,50 €
Nettoyage des sols	m²	1,00 €	1,20 €
Nettoyage et détartrage des cuvettes, douches, lavabos et éviers (1 unité par équipement)	U	12,00 €	14,40 €
Dépoussiérage et nettoyage du mobilier (1 forfait par pièce)	FT	45,00 €	54,00 €
<u>Nettoyage complet des dégagements et circulations :</u>			
Aspiration des sols	m²	0,25 €	0,30 €
Nettoyage en profondeur	m²	2,00 €	2,40 €
<u>Nettoyage complet des escaliers :</u>			
Nettoyage des marches, contremarches, paliers et main courantes.	m²	1,00 €	1,20 €
Nettoyage en profondeur	m²	2,50 €	3,00 €
Majoration nuit, dimanche jour, dimanche nuit, jour férié jour et jour férié nuit			
Pourcentage de majoration à appliquer sur le PU en jour ouvré nuit	%	25,00%	
Pourcentage de majoration à appliquer sur le PU en dimanche jour	%	100,00%	
Pourcentage de majoration à appliquer sur le PU en dimanche nuit	%	150,00%	
Pourcentage de majoration à appliquer sur le PU en jour férié jour	%	100,00%	
Pourcentage de majoration à appliquer sur le PU en jour férié nuit	%	150,00%	
Pourcentage de majoration à appliquer sur le PU en dimanche férié jour	%	100,00%	
Pourcentage de majoration à appliquer sur le PU en dimanche férié nuit	%	150,00%	